

Élections des membres des chambres d'agriculture
Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2013

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE POUR LES
ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

ELECTEURS INDIVIDUELS

La demande doit être adressée à la préfecture avant le 15 septembre 2012

Je soussigné(e) (nom et prénoms)
épouse
né(e) le à département
nationalité (1).....
résidant à département
demande à être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune de
pour les élections des membres de la chambre départementale d'agriculture dans le collège des (2) ..
.....
Je suis inscrit(e) sur les listes électorales générales dans la commune de (3)

J'atteste remplir, à l'exclusion de la condition de nationalité, les conditions fixées par le code électoral pour être inscrit sur une liste électorale (4)

Mon lieu de travail effectif est situé dans la commune de (5)

Je joins à la présente demande les pièces suivantes : (6)

Fait à le..... (signature)

(1) Peuvent être électeurs à la chambre d'agriculture les ressortissants des pays membres de l'Union européenne (article R. 511-8 du livre V (nouveau) du code rural et de la pêche maritime).

*(2) **Au choix** : « 1er collège : Chefs d'exploitation et assimilé », « 2ème collège : propriétaires et usufruitiers exploitants », « 3ème collège : - a) salariés de la production agricole » « 3ème collège : - b) Salariés des groupements professionnels agricole », « 4ème collège : anciens exploitants et assimilés ».*

(3) A remplir par les personnes de nationalité française demandant leur inscription dans une commune différente de celle où elles sont inscrites sur les listes électorales établies en application du code électoral.

(4) A rayer pour les personnes de nationalité française

(5) A remplir par les personnes demandant leur inscription sur la liste électorale de l'un des collèges de salariés.

(6) Indiquer les pièces jointes à la demande :

- Pour les personnes affiliées à un régime de protection sociale agricole doit être joint tout document attestant une affiliation à ce régime (par exemple une copie de la carte d'affilié à la MSA).
- Pour les personnes demandant leur inscription dans le collège des propriétaires et usufruitiers doit être joint le bail écrit ou, en cas de bail verbal, toute pièce attestant de la propriété de parcelle relevant du statut du fermage.